

14 août 2015 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la validation par le Conseil constitutionnel de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, à Paris le 14 août 2015.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte vient d'être validée par le Conseil Constitutionnel. Elle correspond à un engagement majeur que j'avais pris devant les Français. Elle place la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est un texte ambitieux qui se donne pour objectifs de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et de baisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025.

Cette loi stimulera la croissance verte en favorisant l'activité dans le bâtiment, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et les transports propres. Elle aura aussi une dimension sociale avec l'objectif "zéro gaspillage" et la lutte contre la précarité énergétique.

La France avec cette loi s'inscrit pleinement dans la mutation énergétique du nouveau siècle. Elle introduit les outils indispensables à la réussite de la transition énergétique et fait de la France une référence à la veille de la Conférence de Paris sur le climat.